

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 MARS 2021 – N° 1**

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Christine ANGRAND, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE).

Secrétaire de séance : M. Alexis CAVAREC.

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE – DESIGNATION DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Rapporteur : M. Jean DELALANDRE

Pour faire suite à l'installation de Monsieur Alexis CAVAREC en tant que conseiller municipal lors de la réunion de conseil municipal du 29 janvier dernier, il est nécessaire de déterminer dans quelles commissions municipales ce nouveau conseiller municipal va devenir membre.

Considérant l'installation de M. Alexis CAVAREC en tant que conseiller municipal lors de la réunion du 29 janvier 2021, Considérant que M. Laurent BENARD était membre de la commission municipale Sports.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Que M. Alexis CAVAREC soit membre de la commission municipale Sports.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 02 avril 2021,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 MARS 2021 – N° 2

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Christine ANGRAND, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE).

Secrétaire de séance : M. Alexis CAVAREC.

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET VILLE :

Rapporteur : M. Claude PETIT

Pour mémoire : pendant le laps de temps consacré au vote du compte administratif, M. le Maire quitte la salle. La présidence du conseil municipal est alors assurée par le doyen de l'assemblée délibérante.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de constater que la comptabilité principale de la ville est en concordance avec le compte de gestion du receveur (relatif au report à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie).

Vu l'avis émis par la commission municipale des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 12 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De constater que la comptabilité principale de la ville est en concordance avec le compte de gestion du receveur (relatif au report à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie).

Annexe : synthèse du compte administratif 2020 Ville.

Vote : adopté à l'unanimité (M. le Maire ne prend pas part au vote).

Fait à Duclair, le 02 avril 2021,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VILLE DE DUCLAIR (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21760222600011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DUCLAIR

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Commune de DUCLAIR (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	A 3 773 219,55	G 3 989 094,04
	Section d'investissement	B 729 750,85	H 1 302 955,86

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 885 488,23 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 191 823,65 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	4 502 970,40	= G+H+I+J	6 369 361,78
-----------------------------------	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 691 363,33	L 414 266,19
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 691 363,33	= K+L 414 266,19

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 773 219,55	= G+I+K 4 874 582,27
	Section d'investissement	= B+D+F 1 421 114,18	= H+J+L 1 909 045,70
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 194 333,73	= G+H+I+J+K+L 6 783 627,97

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 691 363,33	L 414 266,19
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	414 266,19
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	27 983,70	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	71 580,62	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	591 799,01	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 426 950,00	976 894,56	60 902,81	0,00	389 152,63
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 767 618,00	1 628 268,67	0,00	0,00	139 351,33
014	Atténuations de produits	196 400,00	194 222,00	0,00	0,00	2 178,00
65	Autres charges de gestion courante	679 313,00	654 121,92	0,00	0,00	25 191,08
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 070 281,00	3 453 505,15	60 902,81	0,00	555 873,04
66	Charges financières	28 596,00	17 339,68	6 399,33	0,00	4 856,99
67	Charges exceptionnelles	11 500,00	3 717,00	0,00	0,00	7 783,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	57 000,00	0,00			57 000,00
022	Dépenses imprévues	11 378,42				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 178 755,42	3 474 561,83	67 302,14	0,00	636 891,45
023	Virement à la section d'investissement (2)	307 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	220 172,58	231 355,58			-11 183,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		527 172,58	231 355,58			295 817,00
TOTAL		4 705 928,00	3 705 917,41	67 302,14	0,00	932 708,45
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	14 500,00	55 069,36	0,00	0,00	-40 569,36
70	Produits services, domaine et ventes div	184 000,00	153 606,21	0,00	0,00	30 393,79
73	Impôts et taxes	2 390 877,00	2 474 682,63	0,00	0,00	-83 805,63
74	Dotations et participations	1 148 332,00	1 205 168,03	0,00	0,00	-56 836,03
75	Autres produits de gestion courante	61 104,77	63 592,32	0,00	0,00	-2 487,55
Total des recettes de gestion courante		3 798 813,77	3 952 118,55	0,00	0,00	-153 304,78
76	Produits financiers	20 003,00	17 818,25	0,00	0,00	2 184,75
77	Produits exceptionnels	0,00	17 534,24	0,00	0,00	-17 534,24
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 818 816,77	3 987 471,04	0,00	0,00	-168 654,27
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	1 623,00	1 623,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 623,00	1 623,00			0,00
TOTAL		3 820 439,77	3 989 094,04	0,00	0,00	-168 654,27
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 885 488,23				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	58 394,00	7 725,60	27 983,70	22 684,70
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	689 975,89	285 908,20	71 580,62	332 487,07
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	926 362,01	243 433,85	591 799,01	91 129,15
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 694 731,90	537 067,65	691 363,33	466 300,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	154 714,00	154 290,60	0,00	423,40
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 932,66			
	Total des dépenses financières	180 646,66	154 290,60	0,00	26 356,06
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 875 378,56	691 358,25	691 363,33	492 656,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 623,00	1 623,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	91 262,00	36 769,60		54 492,40
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	92 885,00	38 392,60		54 492,40
	TOTAL	1 968 263,56	729 750,85	691 363,33	547 149,38
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	443 005,33	240 112,05	414 266,19	-211 372,91
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	11 690,72	0,00	-11 690,72
	Total des recettes d'équipement	1 043 005,33	851 802,77	414 266,19	-223 063,63
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	115 000,00	126 907,39	0,00	-11 907,39
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	600,52	0,00	-600,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	55 520,00	0,00	-55 520,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	115 000,00	183 027,91	0,00	-68 027,91
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 158 005,33	1 034 830,68	414 266,19	-291 091,54
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	307 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	220 172,58	231 355,58		-11 183,00
041	Opérations patrimoniales (1)	91 262,00	36 769,60		54 492,40
	Total des recettes d'ordre d'investissement	618 434,58	268 125,18		350 309,40
	TOTAL	1 776 439,91	1 302 955,86	414 266,19	59 217,86

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-217602226-20210326-D2-DE

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 191 823,65			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 037 797,37		1 037 797,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 628 266,67		1 628 266,67
014	Atténuations de produits	194 222,00		194 222,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	654 121,92		654 121,92
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	23 739,01	0,00	23 739,01
67	Charges exceptionnelles	3 717,00	17 300,00	21 017,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	214 055,58	214 055,58
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 541 863,97	231 355,58	3 773 219,55
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 623,00	1 623,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	154 290,60	0,00	154 290,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	7 725,60	0,00	7 725,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	285 908,20	0,00	285 908,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	243 433,85	36 769,60	280 203,45
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		691 358,25	38 392,60	729 750,85
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	55 069,36		55 069,36
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	153 606,21		153 606,21
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 474 682,63		2 474 682,63
74	Dotations et participations	1 205 168,03		1 205 168,03
75	Autres produits de gestion courante	63 592,32	0,00	63 592,32
76	Produits financiers	17 818,25	0,00	17 818,25
77	Produits exceptionnels	17 534,24	1 623,00	19 157,24
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 987 471,04	1 623,00	3 989 094,04
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				885 488,23

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	126 907,39	0,00	126 907,39
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	240 112,05	0,00	240 112,05
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	600 600,52	0,00	600 600,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		13 425,70	13 425,70
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	36 769,60	36 769,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	3 874,30	3 874,30
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	11 690,72	0,00	11 690,72
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	55 520,00	0,00	55 520,00
28	Amortissement des immobilisations		214 055,58	214 055,58
29	Prov. pour dépréciat° Immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 034 830,68	268 125,18	1 302 955,86
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				191 823,65

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 426 950,00	976 894,56	60 902,81	0,00	389 152,63
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	7 000,00	3 747,50	0,00	0,00	3 252,50
60611	Eau et assainissement	17 300,00	13 291,15	0,00	0,00	4 008,85
60612	Energie - Electricité	98 850,00	78 926,29	9 562,05	0,00	10 361,66
60613	Chauffage urbain	79 800,00	45 646,96	13 666,53	0,00	20 486,51
60622	Carburants	17 650,00	13 757,96	467,38	0,00	3 424,66
60623	Alimentation	5 500,00	3 581,66	0,00	0,00	1 918,34
60624	Produits de traitement	600,00	501,25	0,00	0,00	98,75
60628	Autres fournitures non stockées	59 830,00	35 303,27	1 209,18	0,00	23 317,55
60631	Fournitures d'entretien	10 940,00	10 276,57	0,00	0,00	663,43
60632	Fournitures de petit équipement	26 640,00	22 987,92	0,00	0,00	3 672,08
60633	Fournitures de voirie	1 950,00	225,01	0,00	0,00	1 724,99
60636	Vêtements de travail	9 700,00	3 411,24	0,00	0,00	6 288,76
6064	Fournitures administratives	3 450,00	3 050,31	0,00	0,00	399,69
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	800,00	578,42	0,00	0,00	221,58
6067	Fournitures scolaires	18 600,00	15 721,41	0,00	0,00	2 878,59
6068	Autres matières et fournitures	2 180,00	13,89	0,00	0,00	2 166,11
611	Contrats de prestations de services	401 800,00	278 799,57	23 306,66	0,00	99 693,77
6122	Crédit-bail mobilier	11 400,00	9 075,84	0,00	0,00	2 324,16
6132	Locations immobilières	9 990,00	675,82	0,00	0,00	9 314,18
6135	Locations mobilières	39 000,00	29 501,38	0,00	0,00	9 498,62
61521	Entretien terrains	20 600,00	5 736,00	0,00	0,00	14 864,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	64 700,00	49 205,21	1 823,15	0,00	13 671,64
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	83 000,00	33 499,97	758,84	0,00	48 741,19
615231	Entretien, réparations voiries	4 000,00	1 440,00	0,00	0,00	2 560,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	2 422,38	826,80	0,00	-249,18
61551	Entretien matériel roulant	44 200,00	40 707,59	0,00	0,00	3 492,41
61558	Entretien autres biens mobiliers	45 800,00	29 904,44	2 868,72	0,00	13 026,84
6156	Maintenance	45 450,00	44 673,19	0,00	0,00	776,81
6161	Multirisques	38 320,00	36 570,55	0,00	0,00	1 749,45
6168	Autres primes d'assurance	0,00	423,00	0,00	0,00	-423,00
617	Etudes et recherches	1 800,00	300,00	0,00	0,00	1 500,00
6182	Documentation générale et technique	1 770,00	763,29	0,00	0,00	1 006,71
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 330,00	220,00	0,00	0,00	2 110,00
6226	Honoraires	13 100,00	8 433,30	0,00	0,00	4 666,70
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	6 000,00	10 150,92	0,00	0,00	-4 150,92
6231	Annonces et insertions	12 400,00	13 598,00	0,00	0,00	-1 198,00
6232	Fêtes et cérémonies	93 000,00	22 586,98	1 064,20	0,00	69 348,82
6236	Catalogues et imprimés	900,00	1 986,16	0,00	0,00	-1 086,16
6237	Publications	10 150,00	10 930,80	0,00	0,00	-780,80
6238	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6241	Transports de biens	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6247	Transports collectifs	3 000,00	2 019,00	0,00	0,00	981,00
6251	Voyages et déplacements	800,00	488,12	0,00	0,00	311,88
6257	Réceptions	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	5 400,00	3 786,92	277,97	0,00	1 355,11
6262	Frais de télécommunications	28 110,00	24 583,74	726,74	0,00	2 799,52
627	Services bancaires et assimilés	100,00	443,91	0,00	0,00	-343,91
6281	Concours divers (cotisations)	5 030,00	4 335,32	0,00	0,00	694,68
6283	Frais de nettoyage des locaux	52 000,00	47 510,80	4 344,59	0,00	144,61
6288	Autres services extérieurs	2 850,00	1 145,89	0,00	0,00	1 704,11
63512	Taxes foncières	12 000,00	9 616,00	0,00	0,00	2 384,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 460,00	381,66	0,00	0,00	2 078,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 767 618,00	1 628 266,67	0,00	0,00	139 351,33
6218	Autre personnel extérieur	23 300,00	23 082,23	0,00	0,00	217,77
6331	Versement de transport	19 700,00	18 146,27	0,00	0,00	1 553,73
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	11 200,00	774,00	0,00	0,00	10 426,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 800,00	12 726,82	0,00	0,00	3 073,18
64111	Rémunération principale titulaires	827 700,00	771 167,23	0,00	0,00	56 532,77
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	35 700,00	32 305,84	0,00	0,00	3 394,16
64118	Autres indemnités titulaires	197 100,00	171 538,54	0,00	0,00	25 561,46
64131	Rémunérations non lit.	107 200,00	101 808,99	0,00	0,00	5 391,01
64138	Autres indemnités non lit.	0,00	721,78	0,00	0,00	-721,78
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	164 700,00	156 157,59	0,00	0,00	8 542,41
6453	Cotisations aux caisses de retraites	267 100,00	247 670,52	0,00	0,00	19 429,48
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 900,00	4 177,60	0,00	0,00	-277,60

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	75 000,00	73 152,96	0,00	0,00	1 847,04
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6471	Prostat* versées pour le compte du FNAL.	4 890,00	1 782,99	0,00	0,00	3 107,01
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	849,12	0,00	0,00	-849,12
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	9 328,00	9 328,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	2 876,19	0,00	0,00	1 123,81
014	Atténuations de produits	196 400,00	194 222,00	0,00	0,00	2 178,00
739211	Attributions de compensation	192 000,00	191 163,00	0,00	0,00	837,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	4 400,00	3 059,00	0,00	0,00	1 341,00
65	Autres charges de gestion courante	679 313,00	654 121,82	0,00	0,00	25 191,08
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	9 150,00	7 008,29	0,00	0,00	2 141,71
6531	Indemnités	120 000,00	112 062,17	0,00	0,00	7 937,83
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	4 691,81	0,00	0,00	308,19
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	9 100,00	9 020,46	0,00	0,00	79,54
6535	Formation	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
6536	Frais de représentation du maire	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
65372	Cotis. fonds financ. alloc. fin mandat	250,00	224,12	0,00	0,00	25,88
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	1 783,83	0,00	0,00	216,17
65548	Autres contributions	155 408,00	153 228,49	0,00	0,00	2 179,51
6558	Autres contributions obligatoires	78 800,00	77 910,79	0,00	0,00	889,21
657362	Subv. fonct. CCAS	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	269 600,00	263 190,00	0,00	0,00	6 410,00
65888	Autres	5,00	1,96	0,00	0,00	3,04
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		4 070 281,00	3 453 505,15	60 902,81	0,00	555 873,04
66	Charges financières (b)	28 596,00	17 339,68	6 399,33	0,00	4 856,99
66111	Intérêts réglés à l'échéance	28 596,00	25 016,02	0,00	0,00	1 579,98
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2 000,00	-7 676,34	6 399,33	0,00	3 277,01
67	Charges exceptionnelles (c)	11 500,00	3 717,00	0,00	0,00	7 783,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6714	Bourses et prix	1 500,00	1 281,46	0,00	0,00	218,54
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00	19,68	0,00	0,00	3 980,32
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	2 415,86	0,00	0,00	-2 415,86
6748	Autres subventions exceptionnelles	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	57 000,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	57 000,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	11 378,42				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		4 178 755,42	3 474 561,83	67 302,14	0,00	636 891,45
023	Virement à la section d'investissement	307 000,00	0,00			307 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	220 172,58	231 355,58			-11 183,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédées	0,00	3 874,30			-3 874,30
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	13 425,70			-13 425,70
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	220 172,58	214 055,58			6 117,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		527 172,58	231 355,58			295 817,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		527 172,58	231 355,58			295 817,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 705 928,00	3 705 917,41	67 302,14	0,00	932 708,45
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	6 399,33
Montant des ICNE de l'exercice N-1	7 676,34
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 277,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - CA - 2020

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	14 500,00	55 069,36	0,00	0,00	-40 569,36
6091	RRR obtenus sur matières premières	0,00	61,57	0,00	0,00	-61,57
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	4 508,03	0,00	0,00	-4 508,03
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	14 159,23	0,00	0,00	-14 159,23
6419	Remboursements rémunérations personnel	14 500,00	27 062,34	0,00	0,00	-12 562,34
6459	Remboursr charges SS et prévoyance	0,00	9 278,19	0,00	0,00	-9 278,19
70	Produits services, domaine et ventes div	184 000,00	153 606,21	0,00	0,00	30 393,79
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	14,00	0,00	0,00	-14,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	5 000,00	10 892,00	0,00	0,00	-5 892,00
70312	Redevances funéraires	1 000,00	1 952,00	0,00	0,00	-952,00
70322	Stationnement, local ^o domaine portuaire,	10 000,00	2 036,00	0,00	0,00	7 964,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	501,00	0,00	0,00	-501,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	160 000,00	124 057,07	0,00	0,00	35 942,93
70688	Autres prestations de services	0,00	524,00	0,00	0,00	-524,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	280,00	0,00	0,00	-280,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	3 000,00	4 938,50	0,00	0,00	-1 938,50
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	205,50	0,00	0,00	-205,50
70878	Remb. frais par d'autres redevables	5 000,00	8 192,14	0,00	0,00	-3 192,14
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	14,00	0,00	0,00	-14,00
73	Impôts et taxes	2 390 877,00	2 474 682,63	0,00	0,00	-83 805,63
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 900 000,00	1 928 648,00	0,00	0,00	-28 648,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	270 000,00	302 162,00	0,00	0,00	-32 162,00
73221	FNGIR	44 877,00	44 877,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	80 000,00	87 622,00	0,00	0,00	-7 622,00
7336	Droits de place	8 000,00	9 082,11	0,00	0,00	-1 082,11
7343	Taxes sur les pylônes électriques	18 000,00	20 344,00	0,00	0,00	-2 344,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	70 000,00	81 947,52	0,00	0,00	-11 947,52
74	Dotations et participations	1 148 332,00	1 205 168,03	0,00	0,00	-56 836,03
7411	Dotation forfaitaire	601 822,00	601 822,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	267 908,00	267 908,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	40 602,00	40 602,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	5 281,11	0,00	0,00	-5 281,11
74718	Autres participations Etat	0,00	844,02	0,00	0,00	-844,02
7472	Participat ^o Régions	0,00	2 000,00	0,00	0,00	-2 000,00
7473	Participat ^o Départements	0,00	3 000,00	0,00	0,00	-3 000,00
74751	Participat ^o GFP de rattachement	0,00	3 819,54	0,00	0,00	-3 819,54
7478	Participat ^o Autres organismes	10 000,00	9 186,01	0,00	0,00	813,99
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	100 000,00	121 873,35	0,00	0,00	-21 873,35
74832	Attribution du fonds départemental TP	50 000,00	53 587,00	0,00	0,00	-3 587,00
74834	Etat - Compens. exonérat ^o taxes foncière	8 000,00	9 696,00	0,00	0,00	-1 696,00
74835	Etat - Compens. exonérat ^o taxe habitat ^o	70 000,00	77 815,00	0,00	0,00	-7 815,00
7484	Dotation de recensement	0,00	7 734,00	0,00	0,00	-7 734,00
75	Autres produits de gestion courante	61 104,77	63 592,32	0,00	0,00	-2 487,55
752	Revenus des immeubles	61 100,00	63 524,66	0,00	0,00	-2 424,66
7588	Autres produits div. de gestion courante	4,77	67,66	0,00	0,00	-62,89
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 798 813,77	3 952 118,55	0,00	0,00	-153 304,78
76	Produits financiers (b)	20 003,00	17 818,25	0,00	0,00	2 184,75
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	20 000,00	17 815,00	0,00	0,00	2 185,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	3,00	3,25	0,00	0,00	-0,25
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	17 534,24	0,00	0,00	-17 534,24
7718	Autres produits except. opérat ^o gestion	0,00	83,81	0,00	0,00	-83,81
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	17 300,00	0,00	0,00	-17 300,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	150,43	0,00	0,00	-150,43
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 818 816,77	3 987 471,04	0,00	0,00	-168 654,27
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	1 623,00	1 623,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 623,00	1 623,00			0,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 623,00	1 623,00			0,00

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 820 439,77	3 989 094,04	0,00	0,00	-168 654,27
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		885 488,23				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	58 394,00	7 725,60	27 983,70	22 684,70
2031	Frais d'études	58 394,00	7 509,60	27 983,70	22 900,70
2033	Frais d'insertion	0,00	216,00	0,00	-216,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	689 975,89	285 908,20	71 580,62	332 487,07
2111	Terrains nus	60 574,39	27 763,96	0,00	32 810,43
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	143 275,00	36 386,40	3 360,00	103 528,60
21312	Bâtiments scolaires	40 443,20	38 604,34	0,00	1 838,86
21318	Autres bâtiments publics	35 862,19	13 340,62	0,00	22 521,57
2135	Installations générales, agencements	8 400,00	4 651,20	8 610,00	-3 861,20
21568	Autres matériels, outillages incendie	12 000,00	5 995,88	0,00	6 004,12
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 953,24	1 953,24	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
2161	Oeuvres et objets d'art	250,00	0,00	0,00	250,00
2182	Matériel de transport	37 000,00	37 353,40	0,00	-353,40
2183	Matériel de bureau et informatique	38 936,30	2 322,84	4 213,34	32 400,12
2184	Mobilier	29 900,00	1 396,97	5 253,44	23 249,59
2188	Autres immobilisations corporelles	274 181,57	116 139,35	50 143,84	107 898,38
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	926 362,01	243 433,85	591 799,01	91 129,15
2313	Constructions	891 446,01	210 333,53	591 799,01	89 313,47
2318	Autres immo. corporelles en cours	34 916,00	29 916,00	0,00	5 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	3 184,32	0,00	-3 184,32
Total des dépenses d'équipement		1 694 731,90	537 067,65	691 363,33	466 300,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	154 714,00	154 290,60	0,00	423,40
1641	Emprunts en euros	151 236,00	151 234,30	0,00	1,70
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	579,00	0,00	421,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	2 478,00	2 477,30	0,00	0,70
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 932,66			
Total des dépenses financières		180 646,66	154 290,60	0,00	26 356,06
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 875 378,56	691 358,25	691 363,33	492 656,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 623,00	1 623,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	1 623,00	1 623,00		0,00
139151	Sub. transf. opte résult. GFP de rattach.	1 623,00	1 623,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	91 262,00	36 769,60		54 492,40
2313	Constructions	60 300,00	8 293,60		52 006,40
2318	Autres immo. corporelles en cours	30 962,00	28 476,00		2 486,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		92 885,00	38 392,60		54 492,40
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 968 263,56	729 750,85	691 363,33	547 149,38
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DJ 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

ID : 076-217602226-20210326-D2-DE



VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - CA - 2020

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - CA - 2020

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	443 005,33	240 112,05	414 266,19	-211 372,91
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	34 109,99	30 404,24	0,00	3 705,75
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00	3 705,75	-3 705,75
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	20 196,40	19 466,47	0,00	729,93
1322	Subv. non transf. Régions	1 090,20	1 308,00	0,00	-217,80
1323	Subv. non transf. Départements	87 320,32	38 577,64	136 527,77	-87 785,09
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	190 873,07	111 885,71	3 616,89	75 370,67
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	70 975,00	3 008,40	109 262,00	-41 295,40
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	83 323,51	-83 323,51
1331	D.E.T.R. transférable	4 941,00	5 188,50	26 920,47	-27 167,97
1341	D.E.T.R. non transférable	33 499,35	30 273,09	50 910,00	-47 683,74
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	11 690,72	0,00	-11 690,72
2313	Constructions	0,00	11 690,72	0,00	-11 690,72
Total des recettes d'équipement		1 043 005,33	851 802,77	414 266,19	-223 063,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	115 000,00	126 907,39	0,00	-11 907,39
10222	FCTVA	115 000,00	126 907,39	0,00	-11 907,39
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	600,52	0,00	-600,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	55 520,00	0,00	-55 520,00
276351	Créance GFP de rattachement	0,00	55 520,00	0,00	-55 520,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		115 000,00	183 027,91	0,00	-68 027,91
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 158 005,33	1 034 830,68	414 266,19	-291 091,54
021	Virement de la sect° de fonctionnement	307 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	220 172,58	231 355,58		-11 183,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	13 425,70		-13 425,70
2182	Matériel de transport	0,00	3 874,30		-3 874,30
28031	Frais d'études	11 169,22	11 169,22		0,00
28033	Frais d'insertion	432,00	432,00		0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	32 640,00	32 640,00		0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	2 477,30	2 477,30		0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 018,00	1 018,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	1 720,00	1 720,00		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 125,58	3 125,58		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	13 247,00	13 247,00		0,00
281312	Bâtiments scolaires	2 310,00	156,00		2 154,00
281316	Equipements de cimetière	3 453,20	1 136,20		2 317,00
281318	Autres bâtiments publics	4 652,12	3 859,12		793,00
28132	Immeubles de rapport	32 419,37	32 419,37		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 162,20	3 309,20		853,00
28138	Autres constructions	5 042,40	5 042,40		0,00
28152	Installations de voirie	430,61	430,61		0,00
281534	Réseaux d'électrification	90,01	90,01		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	322,36	322,36		0,00
281571	Matériel roulant	3 045,00	3 045,00		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 905,00	1 905,00		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	486,00	486,00		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	516,00	0,00		516,00
28182	Matériel de transport	9 435,64	9 435,64		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 596,01	11 596,01		0,00

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28184	Mobilier	5 288,59	5 288,59		0,00
28188	Autres immo. corporelles	69 188,97	69 704,97		-516,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		527 172,58	231 355,59		295 817,00
041	Opérations patrimoniales (5)	91 262,00	36 769,60		54 492,40
2031	Frais d'études	91 262,00	36 769,60		54 492,40
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		618 434,58	268 125,18		350 309,40
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 776 439,91	1 302 955,86	414 266,19	59 217,86
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		191 823,65			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 MARS 2021 – N° 3

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Christine ANGRAND, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE).

Secrétaire de séance : M. Alexis CAVAREC.

FINANCES – COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET VILLE :

Rapporteur : M. Claude PETIT

Pour mémoire : à partir de ce point, M. le Maire revient dans la salle.

M. PETIT informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Mme RUFFE, trésorière municipale en poste à la perception de Duclair et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif 2020 de la commune.

M. PETIT précise que le receveur a transmis à la ville son compte de gestion.

Vu l'avis émis par la commission municipale des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 12 mars 2021,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Annexe : synthèse du compte de gestion 2020 Ville fourni par le Trésor Public.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 02 avril 2021,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE



Résultats budgétaires de l'exercice

20000 - DUCLAIR

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 968 263,56	4 723 228,00	6 691 491,56
Titres de recette émis (b)	1 310 006,86	4 005 034,30	5 315 041,16
Réductions de titres (c)	7 051,00	15 940,26	22 991,26
Recettes nettes (d = b - c)	1 302 955,86	3 989 094,04	5 292 049,90
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 968 263,56	4 723 228,00	6 691 491,56
Mandats émis (f)	729 750,85	3 782 467,07	4 512 217,92
Annulations de mandats (g)		9 247,52	9 247,52
Depenses nettes (h = f - g)	729 750,85	3 773 219,55	4 502 970,40
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	573 205,01	215 874,49	789 079,50
(h - d) Déficit			



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non
personnalisés

20000 - DUCLAIR

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	191 823,65		573 205,01		765 028,66
Fonctionnement	885 488,24		215 874,49		1 101 362,73
TOTAL I	1 077 311,89		789 079,50		1 866 391,39
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 077 311,89		789 079,50		1 866 391,39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 MARS 2021 – N° 4

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Christine ANGRAND, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE).

Secrétaire de séance : M. Alexis CAVAREC.

FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET VILLE :

Rapporteur : M. Claude PETIT

Section d'investissement 2020 :

Résultat excédentaire de l'exercice 2020 : + 573 205,01 €

Report antérieur : + 191 823,65 €

Excédent de clôture de l'exercice 2020 : + 765 028,66 €

Section de fonctionnement 2020 :

Résultat excédentaire de l'exercice 2020 : + 215 874,49 €

Report antérieur : + 885 488,24 €

Excédent de clôture de l'exercice 2020 : + 1 101 362,73 €

Soit un excédent total de clôture de l'exercice 2020 : 1 866 391,39 €

Vu l'avis émis par la commission municipale des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 12 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De reporter au BP 2021 :

*Section d'investissement : l'excédent d'investissement de l'exercice 2020 qui est de +765 028,66 €,

*Section de fonctionnement : l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 qui est de +1 101 362,73 €.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 02 avril 2021,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Jean DELALANDRE





VILLE DE
DUCLAIR

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-217602226-20210326-D5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 MARS 2021 – N° 5

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Christine ANGRAND, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE).

Secrétaire de séance : M. Alexis CAVAREC.

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET VILLE :

Rapporteur : M. Claude PETIT

Vu les explications fournies par M. PETIT, Adjoint en charge des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines, Vu l'avis émis par la commission municipale des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 12 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le budget primitif 2021 de la Ville qui est arrêté et équilibré comme suit :
*Section de fonctionnement : 5 031 436,00 €,
*Section d'investissement : 2 644 528,19 €.

Annexe : synthèse du budget primitif 2021 Ville.

Vote : adopté à la majorité (5 votes contre : M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE).

Fait à Duclair, le 02 avril 2021,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VILLE DE DUCLAIR (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21760222600011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DUCLAIR

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : Commune de DUCLAIR (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 031 436,00	3 930 073,27
+	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 101 362,73
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	5 031 436,00	5 031 436,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 953 164,86	1 465 233,34
+	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	691 353,33	414 266,19
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 765 028,66
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 644 528,19	2 644 528,19

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	7 675 964,19	7 675 964,19
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

II

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 426 950,00	0,00	1 459 997,00	0,00	1 459 997,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 767 618,00	0,00	1 842 640,00	0,00	1 842 640,00
014	Atténuations de produits	196 400,00	0,00	196 400,00	0,00	196 400,00
65	Autres charges de gestion courante	679 313,00	0,00	689 363,00	0,00	689 363,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 070 281,00	0,00	4 188 400,00	0,00	4 188 400,00
66	Charges financières	28 596,00	0,00	28 446,00	0,00	28 446,00
67	Charges exceptionnelles	11 500,00	0,00	18 886,00	0,00	18 886,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	57 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
022	Dépenses imprévues	11 376,42		121 675,00	0,00	121 675,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 178 755,42	0,00	4 407 409,00	0,00	4 407 409,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	307 000,00		400 000,00	0,00	400 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	220 172,58		224 027,00	0,00	224 027,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		527 172,58		624 027,00	0,00	624 027,00
TOTAL		4 705 928,00	0,00	5 031 436,00	0,00	5 031 436,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 031 436,00
---	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	14 500,00	0,00	9 200,00	0,00	9 200,00
70	Produits services, domaine et ventes div	184 000,00	0,00	181 800,00	0,00	181 800,00
73	Impôts et taxes	2 390 877,00	0,00	2 469 877,00	0,00	2 469 877,00
74	Dotations et participations	1 148 332,00	0,00	1 180 428,00	0,00	1 180 428,00
75	Autres produits de gestion courante	61 104,77	0,00	53 703,27	0,00	53 703,27
Total des recettes de gestion courante		3 798 813,77	0,00	3 895 008,27	0,00	3 895 008,27
76	Produits financiers	20 003,00	0,00	15 003,00	0,00	15 003,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 818 816,77	0,00	3 927 011,27	0,00	3 927 011,27
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 623,00		3 062,00	0,00	3 062,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 623,00		3 062,00	0,00	3 062,00
TOTAL		3 820 439,77	0,00	3 930 073,27	0,00	3 930 073,27

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 101 362,73
--	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 031 436,00
---	--------------

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

620 965,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - BP (projet de budget) - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-217602226-20210326-D5-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	58 394,00	27 983,70	152 330,00	0,00	180 313,70
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	689 975,89	71 580,62	198 456,00	0,00	270 036,62
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	926 362,01	591 799,01	1 203 000,00	0,00	1 794 799,01
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 694 731,90	691 363,33	1 555 786,00	0,00	2 247 149,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	154 714,00	0,00	179 009,00	0,00	179 009,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 932,66		62 101,86	0,00	62 101,86
	Total des dépenses financières	180 646,66	0,00	241 110,86	0,00	241 110,86
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 875 378,56	691 363,33	1 796 896,86	0,00	2 488 260,19
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 623,00		3 062,00	0,00	3 062,00
041	Opérations patrimoniales (4)	91 262,00		153 206,00	0,00	153 206,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	92 885,00		156 268,00	0,00	156 268,00
	TOTAL	1 968 263,56	691 363,33	1 953 164,86	0,00	2 644 528,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 644 528,19
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	443 005,33	414 266,19	0,00	0,00	414 266,19
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 043 005,33	414 266,19	600 000,00	0,00	1 014 266,19
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	115 000,00	0,00	88 000,34	0,00	88 000,34
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	115 000,00	0,00	88 000,34	0,00	88 000,34
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 158 005,33	414 266,19	688 000,34	0,00	1 102 266,53
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	307 000,00		400 000,00	0,00	400 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	220 172,58		224 027,00	0,00	224 027,00
041	Opérations patrimoniales (4)	91 262,00		153 206,00	0,00	153 206,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	618 434,58		777 233,00	0,00	777 233,00

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - BP (projet de budget) ID : 076-217602226-20210326-D5-DE

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	1 776 439,91	414 266,19	1 465 233,34	0,00	1 879 499,53

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	765 028,66
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 644 528,19
---	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	620 965,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, la chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 459 997,00		1 459 997,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 842 640,00		1 842 640,00
014	Atténuations de produits	196 400,00		196 400,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	689 363,00		689 363,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	28 446,00	0,00	28 446,00
67	Charges exceptionnelles	18 888,00	0,00	18 888,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	50 000,00	224 027,00	274 027,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	121 675,00		121 675,00
023	Virement à la section d'investissement		400 000,00	400 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 407 409,00	624 027,00	5 031 436,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 031 436,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 062,00	3 062,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	179 009,00	0,00	179 009,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	180 313,70	0,00	180 313,70
204	Subventions d'équipement versées	2 000,00	0,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	270 036,62	0,00	270 036,62
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 794 799,01	153 206,00	1 948 005,01
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	62 101,86		62 101,86
Dépenses d'investissement – Total		2 488 260,19	156 268,00	2 644 528,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 644 528,19
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	9 200,00		9 200,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	181 800,00		181 800,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 469 877,00		2 469 877,00
74	Dotations et participations	1 180 428,00		1 180 428,00
75	Autres produits de gestion courante	53 703,27	0,00	53 703,27
76	Produits financiers	15 003,00	0,00	15 003,00
77	Produits exceptionnels	17 000,00	3 062,00	20 062,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 927 011,27	3 062,00	3 930 073,27

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 101 362,73
------------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 031 436,00
---	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	88 000,34	0,00	88 000,34
13	Subventions d'investissement	414 266,19	0,00	414 266,19
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	600 000,00	0,00	600 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	150 021,00	150 021,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3 185,00	3 185,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		224 027,00	224 027,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		400 000,00	400 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 102 266,53	777 233,00	1 879 499,53

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	765 028,66
---	------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
----------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 644 528,19
--	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 426 950,00	1 459 997,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	7 000,00	6 000,00	0,00
60611	Eau et assainissement	17 300,00	15 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	98 850,00	90 000,00	0,00
60613	Chauffage urbain	79 800,00	65 000,00	0,00
60622	Carburants	17 650,00	21 800,00	0,00
60623	Alimentation	5 500,00	5 500,00	0,00
60624	Produits de traitement	600,00	1 000,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	58 830,00	64 470,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	10 940,00	11 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	26 640,00	41 900,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 950,00	6 445,00	0,00
60636	Vêtements de travail	9 700,00	5 670,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 450,00	4 200,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	800,00	1 600,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	18 600,00	19 760,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 180,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	401 800,00	370 950,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	11 400,00	11 500,00	0,00
6132	Locations Immobilières	9 990,00	10 020,00	0,00
6135	Locations mobilières	39 000,00	29 860,00	0,00
61521	Entretien terrains	20 600,00	27 200,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	64 700,00	92 400,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	83 000,00	11 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	4 000,00	3 000,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	3 500,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	44 200,00	57 500,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	45 800,00	30 700,00	0,00
6156	Maintenance	45 450,00	59 060,00	0,00
6161	Multirisques	38 320,00	38 320,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	550,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 800,00	27 300,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 770,00	2 492,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 330,00	440,00	0,00
6226	Honoraires	13 100,00	18 800,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	0,00
6228	Divers	6 000,00	10 500,00	0,00
6231	Annonces et insertions	12 400,00	14 290,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	93 000,00	126 000,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	10 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	900,00	2 410,00	0,00
6237	Publications	10 150,00	7 300,00	0,00
6238	Divers	100,00	100,00	0,00
6241	Transports de biens	500,00	500,00	0,00
6247	Transports collectifs	3 000,00	3 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	800,00	2 600,00	0,00
6257	Réceptions	100,00	100,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	5 400,00	5 330,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	28 110,00	28 650,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	500,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 030,00	5 250,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	52 000,00	74 200,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	2 850,00	1 750,00	0,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	10 000,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 460,00	2 580,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 767 618,00	1 842 640,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	23 300,00	30 100,00	0,00
6331	Versement mobilité	19 700,00	20 100,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	11 200,00	14 200,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 800,00	17 100,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	827 700,00	835 000,00	0,00
64112	NBI, SFT, Indemnité résidence	35 700,00	32 700,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	197 100,00	196 700,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	107 200,00	133 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	164 700,00	170 400,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	267 100,00	274 600,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 900,00	5 600,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	75 000,00	80 000,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	1 000,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6471	Prestat ¹ versées pour le compte du FNAL	4 890,00	5 140,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	13 000,00	0,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	9 328,00	10 000,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	4 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	196 400,00	196 400,00	0,00
739211	Attributions de compensation	192 000,00	192 000,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	4 400,00	4 400,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	679 313,00	689 363,00	0,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	9 150,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	14 100,00	0,00
6531	Indemnités	120 000,00	113 000,00	0,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	4 800,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	9 100,00	9 100,00	0,00
6535	Formation	2 300,00	2 300,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	200,00	200,00	0,00
65372	Cotis. fonds financ. alloc. fin. mandat	250,00	250,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	4 000,00	0,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	2 000,00	0,00
65548	Autres contributions	155 408,00	153 408,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	78 800,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	25 000,00	46 700,00	0,00
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	0,00	80 000,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat ¹ , personnes privée	269 600,00	259 000,00	0,00
65888	Autres	5,00	5,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		4 070 281,00	4 188 400,00	0,00
66	Charges financières (b)	28 596,00	28 446,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	26 596,00	28 681,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2 000,00	-235,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	11 500,00	18 888,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	500,00	0,00
6714	Bourses et prix	1 500,00	2 500,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00	5 555,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	4 833,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	5 500,00	5 500,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	57 000,00	50 000,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	57 000,00	50 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	11 378,42	121 675,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		4 178 755,42	4 407 409,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	307 000,00	400 000,00	0,00
042	Opérat¹ ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	220 172,58	224 027,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	220 172,58	224 027,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		527 172,58	624 027,00	0,00
043	Opérat¹ ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		527 172,58	624 027,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 705 928,00	5 031 436,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		5 031 436,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	4 162,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 397,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-235,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - BP (projet de budget) - 2021

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	14 500,00	9 200,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	14 500,00	1 200,00	0,00
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	0,00	8 000,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	184 000,00	181 800,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	5 000,00	10 000,00	0,00
70312	Redevances funéraires	1 000,00	0,00	0,00
70322	Stationnement, locat° domaine portuaire,	10 000,00	2 000,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	300,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	160 000,00	160 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	500,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A., régies	3 000,00	3 000,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	5 000,00	6 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 390 877,00	2 469 877,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	1 900 000,00	1 930 000,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	270 000,00	300 000,00	0,00
73221	FNGIR	44 877,00	44 877,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	80 000,00	87 000,00	0,00
7336	Droits de place	8 000,00	8 000,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	18 000,00	20 000,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	70 000,00	80 000,00	0,00
74	Dotations et participations	1 148 332,00	1 180 428,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	601 822,00	600 000,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	267 908,00	267 000,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	40 602,00	40 000,00	0,00
744	FCTVA	0,00	8 000,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	3 428,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	10 000,00	9 000,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	100 000,00	120 000,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	50 000,00	50 000,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	8 000,00	8 000,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	70 000,00	75 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	61 104,77	53 703,27	0,00
752	Revenus des immeubles	61 100,00	53 700,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	4,77	3,27	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 798 813,77	3 895 008,27	0,00
76	Produits financiers (b)	20 003,00	15 003,00	0,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	20 000,00	15 000,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	3,00	3,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	17 000,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	17 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 818 816,77	3 927 011,27	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 623,00	3 062,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 623,00	3 062,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 623,00	3 062,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 820 439,77	3 930 073,27	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 101 362,73
---	--------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 031 436,00
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - BP (projet de budget)

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	58 394,00	152 330,00	0,00
2031	Frais d'études	58 394,00	151 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	700,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	630,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	20 000,00	2 000,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	14 000,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	6 000,00	2 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	689 975,89	198 456,00	0,00
2111	Terrains nus	60 574,39	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00	11 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	143 275,00	7 300,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	40 443,20	17 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	35 862,19	9 500,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	9 400,00	12 556,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	12 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 953,24	1 000,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	1 200,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	250,00	4 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	37 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	38 936,30	1 100,00	0,00
2184	Mobilier	29 900,00	2 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	274 181,57	133 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	926 362,01	1 203 000,00	0,00
2313	Constructions	891 446,01	1 200 000,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	34 916,00	3 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 694 731,90	1 555 786,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	154 714,00	179 009,00	0,00
1641	Emprunts en euros	151 236,00	176 531,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	2 478,00	2 478,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	25 932,66	62 101,86	0,00
Total des dépenses financières		180 646,66	241 110,86	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 875 378,56	1 796 896,86	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 623,00	3 062,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1 623,00	3 062,00	0,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	1 623,00	2 228,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	0,00	834,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	91 262,00	153 206,00	0,00
2313	Constructions	60 300,00	147 662,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	30 962,00	5 544,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		92 885,00	156 288,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 968 263,56	1 953 184,86	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	691 363,33
----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 644 528,19
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - BP (projet de bud

- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DJ 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DJ 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	443 005,33	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	34 109,99	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	20 196,40	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 090,20	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	87 320,32	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	190 873,07	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	70 975,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	4 941,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	33 499,35	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	600 000,00	600 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	600 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 043 005,33	600 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	115 000,00	88 000,34	0,00
10222	FCTVA	115 000,00	88 000,34	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	115 000,00	88 000,34	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 158 005,33	688 000,34	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	307 000,00	400 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	220 172,58	224 027,00	0,00
28031	Frais d'études	11 169,22	11 407,00	0,00
28033	Frais d'insertion	432,00	0,00	0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	32 640,00	32 640,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	2 477,30	2 478,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 018,00	1 018,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	1 720,00	1 720,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 125,58	2 591,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	13 247,00	15 674,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	2 310,00	2 500,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	3 453,20	1 137,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	4 652,12	3 860,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	32 419,37	32 424,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 162,20	3 310,00	0,00
28138	Autres constructions	5 042,40	5 043,00	0,00
28152	Installations de voirie	430,61	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	90,01	91,00	0,00
281566	Autres matériels, outillages incendie	322,36	1 072,00	0,00
281571	Matériel roulant	3 045,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 905,00	2 231,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	486,00	486,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	516,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	9 435,64	12 835,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 596,01	11 702,00	0,00
28184	Mobilier	5 288,59	3 546,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	69 188,97	76 282,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	527 172,58	624 027,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	91 262,00	153 206,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2031	Frais d'études	91 262,00	144 105,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	5 916,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	3 185,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		618 434,58	777 233,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 776 439,91	1 465 233,34	0,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				414 266,19
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				765 028,66
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 644 528,19

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 836 386,47									
1641 Emprunts en euros (total)					2 836 386,47									
10000135051	CREDIT AGRICOLE DE HAUTE NORMANDIE	24/07/2015		10/02/2016	447 382,82	F		1,390	3,846		A	X Echéance constante		A-1
10001052340	CREDIT AGRICOLE DE HAUTE NORMANDIE	10/07/2020		16/02/2021	600 000,00	F		1,050	1,063		T	X Echéance constante		A-1
2151572	SA CAISSE D'EPARGNE	28/12/2000		15/01/2002	167 693,92	V	EURIBOR	4,890	2,982		A	C		A-1
70007500679	CREDIT AGRICOLE DE HAUTE NORMANDIE	03/08/2012		02/01/2013	221 309,73	F		3,890	7,341		A	X Echéance constante		A-1
006637	CREDIT AGRICOLE DE HAUTE NORMANDIE	16/10/2017		01/03/2018	1 200 000,00	F		1,640	1,658		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - BP (projet de budget) - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					62 023,22									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					52 023,22									
140	SA LOGEAL	14/01/1994		01/12/2005	52 023,22	F		3,700	5,066		A	C		A-1
Total général					2 688 405,69									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissement de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	JONC de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 859 850,02					176 530,05	26 944,73	0,00	4 010,30
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		1 859 850,02					176 530,05	26 944,73	0,00	4 010,30
10000135051		0,00	A-1	203 784,34	3,08	F		3,645	49 898,83	2 832,32	0,00	1 907,03
10001052340		0,00	A-1	600 000,00	17,83	F		1,063	30 445,74	6 580,38	0,00	747,54
213-572		0,00	A-1	8 384,70	0,00	V	EURIBOR	2,982	8 384,70	0,00	0,00	0,00
70007850679		0,00	A-1	27 800,98	0,00	F		7,341	27 800,98	1 081,46	0,00	0,00
009637		0,00	A-1	1 020 000,00	16,92	F		1,658	60 000,00	16 450,57	0,00	1 355,73
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de franchise sur ligne de trésorerie (Total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MLETP et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		14 865,72					2 477,30	1 791,28	0,00	149,27
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bords à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

ID : 076-217602226-20210326-D5-DE



VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - BP (projet de budget) - 2021

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1837 Autres dettes (total)		0,00		14 883,72					2 477,30	1 791,28	0,00	149,27
140		0,00	A-1	14 883,72	5,92	F		5,086	2 477,30	1 791,28	0,00	149,27
Total général		0,00		1 874 813,74					179 007,35	28 736,01	0,00	4 159,57

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DCEB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 6511 « Intérêts décaissés » (intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et complabilisés à l'article 658).

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et complabilisés au 758.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 MARS 2021 – N° 6

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Christine ANGRAND, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE).

Secrétaire de séance : M. Alexis CAVAREC.

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET THEATRE :

Rapporteur : M. Claude PETIT

Vu les explications fournies par M. PETIT, Adjoint en charge des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines, Vu l'avis émis par la commission municipale des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 12 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le budget primitif 2021 du Théâtre Duclair qui est arrêté et équilibré comme suit :
*Section de fonctionnement : 80 000,00 €,
*Section d'investissement : 33 452,00 €.

Annexe : synthèse du budget annexe primitif 2021 Théâtre Duclair.

Vote : adopté à la majorité (5 abstentions : M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE).

Fait à Duclair, le 02 avril 2021,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VILLE DE DUCLAIR (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Commune de DUCLAIR (2)

Numéro SIRET : 21760222600078

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DUCLAIR

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : THEATRE - DUCLAIR (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	80 000,00	80 000,00
+	+	+
R E P O R T S RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	80 000,00	80 000,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	33 452,00	33 452,00
+	+	+
R E P O R T S RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	33 452,00	33 452,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	113 452,00	113 452,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	46 248,00	0,00	46 248,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	46 548,00	0,00	46 548,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	46 548,00	0,00	46 548,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		33 452,00	0,00	33 452,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		33 452,00	0,00	33 452,00
TOTAL		0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 000,00
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 000,00
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	33 452,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

VILLE DE DUCLAIR - THEATRE - DUCLAIR - BP (projet de budget) - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

ID : 076-217602226-20210326-D6-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	10 978,00	0,00	10 978,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	22 474,00	0,00	22 474,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	33 452,00	0,00	33 452,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	33 452,00	0,00	33 452,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	33 452,00	0,00	33 452,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	33 452,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		33 452,00	0,00	33 452,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		33 452,00	0,00	33 452,00

VILLE DE DUCLAIR - THEATRE - DUCLAIR - BP (projet de budget

ID : 076-217602226-20210326-D6-DE

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	0,00	0,00	33 452,00	0,00	33 452,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	33 452,00
---	-----------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

33 452,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 106B n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	46 248,00		46 248,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00		300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		33 452,00	33 452,00
Dépenses de fonctionnement – Total		46 548,00	33 452,00	80 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 000,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	10 978,00	0,00	10 978,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	22 474,00	0,00	22 474,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		33 452,00	0,00	33 452,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	33 452,00
---	------------------

VILLE DE DUCLAIR - THEATRE - DUCLAIR - BP (projet de budget)

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liés à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	80 000,00	0,00	80 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		80 000,00	0,00	80 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 000,00
---	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		33 452,00	33 452,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	33 452,00	33 452,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
----------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	33 452,00
--	-----------



VILLE DE DUCLAIR - THEATRE - DUCLAIR - BP (projet de budget) - 2021

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	46 248,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	692,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	30 350,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	380,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 500,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	3 726,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	2 600,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	6 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	300,00	0,00
6518	Autres	0,00	300,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		0,00	46 548,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		0,00	46 548,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	33 452,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	33 452,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	33 452,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	80 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 000,00
---	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	80 000,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	80 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	80 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	80 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 000,00
---	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	10 978,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	10 978,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	22 474,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	18 504,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 970,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	33 452,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	33 452,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	33 452,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	33 452,00
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	33 452,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	33 452,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	33 452,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	33 452,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	33 452,00
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



VILLE DE
DUCLAIR

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

ID : 076-217602226-20210326-D7-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 26 MARS 2021 – N° 7

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Christine ANGRAND, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE).

Secrétaire de séance : M. Alexis CAVAREC.

FINANCES – FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX D'IMPOSITION 2021 (MODIFICATION) :

Rapporteur : M. Claude PETIT

Cette proposition de délibération fait suite à une demande de la Direction Régionale des Finances Publiques (mail du 05/02/2021).

En 2021, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de TFPB 2020 du département (25.36 % pour la Seine-Maritime). Ce transfert du foncier bâti du département et l'application d'un coefficient correcteur assurera la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes. Par conséquent, afin de reconduire les taux communaux 2020, il convient de voter le taux de TFPB 2020 auquel vient s'ajouter le taux du département (25.36%) soit un taux de TFPB 2021 de 60.90% et les autres taux ne changent pas.

Vu les explications fournies par Monsieur Claude PETIT, Adjoint chargé des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines,

Vu l'avis émis par la commission municipale des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 12 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Fixe les taux des taxes comme suit : Taxe d'habitation : 17,55 % (taux figé à son niveau de 2019 jusqu'en 2022), Taxe foncière bâti : 60,90 %, Taxe foncière non bâti : 70,11 %. Ces taux n'ont pas changé depuis 2013 pour la commune.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 02 avril 2021,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE



Duclair.fr



PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 76480 DUCLAIR
T. 02 35 05 91 50 - contact@duclair.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 MARS 2021 – N° 8

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Christine ANGRAND, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE).

Secrétaire de séance : M. Alexis CAVAREC.

FINANCES – DETERMINATION DES DEPENSES AU COMPTE D'IMPUTATION 6232 :

Rapporteur : Mme Catherine LILLINI

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article D.1617-19,

Vu la demande de la Trésorerie Principale,

Vu les crédits ouverts annuellement au budget à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »,

Vu les explications fournies par Monsieur Claude PETIT, Adjoint chargé des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines,

Vu l'avis émis par la commission municipale des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 12 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessous au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.
- Autorise Monsieur le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager et procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » des dépenses suivantes :
 - D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, repas des vœux, spectacles, ...
 - Les fleurs, bouquets, gravures médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
 - Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
 - Les concerts et manifestations culturelles,
 - Les frais d'annonce, de publicité et de parution liées aux manifestations et location de matériel (podium, chapiteaux, échafaudage, ...) nécessaires à leur organisation,
 - Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents et le cas échéant

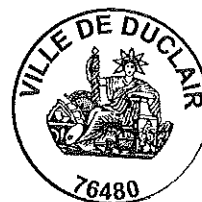
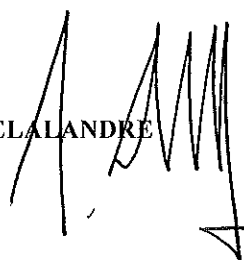
de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales,

- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunion, ateliers ou manifestations.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 02 avril 2021,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 MARS 2021 – N° 9**

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Christine ANGRAND, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE).

Secrétaire de séance : M. Alexis CAVAREC.

FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR :

Rapporteur : M. Claude PETIT

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absences des débiteurs, donc des créances contentieuses non recouvrables.

Les poursuites engagées sont constituées par :

- Lettre de rappel,
- Commandement de payer,
- Saisie vente, sur compte bancaire, employeur ou prestations familiales,
- Ordonnance du tribunal.

Par courrier en date du 05 février 2021, Madame la trésorière a fait connaître son impossibilité de recouvrer différents produits et ce malgré les différentes poursuites effectuées. Il s'agit des produits suivants :

Date demande d'admission en non-valeur du Trésor Public	Référence des années	Objet de la créance	Motif présentation en non-valeur	Montant
05/02/2021	2018 : T – 1166 2018 : R – 141 – 124 2018 : R – 139 – 123 2018 : R – 140 – 123 2018 : R – 137 – 124 2018 : R – 138 – 123 2018 : R – 142 – 124	Cantine de janvier à novembre	Combinaison infructueuse d'actes Poursuite sans effet PV perquisition et demande de renseignement négative	270.58 €
Sous-total				270.58 €
05/02/2021	2018 : T – 1264	Mise en fourrière 2 chiens du 21 au 22 novembre 2017	Combinaison infructueuse d'actes Poursuite sans effet RAR inférieur au seuil des poursuites	90.00 €
Sous-total				90.00 €

05/02/2021	2017 : T – 93	Remboursement de trop versé pour un cours d'allemand en octobre 2016	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	520.00 €
Sous-total				520.00 €
Total (1)				880.58 €
11/02/2021	2019 : T – 911	Remboursement pour l'enlèvement de véhicule Renault Clio - immatriculation 687xf27.	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	319,06 €
Total (2)				319.06 €
TOTAL GÉNÉRAL (1+2)				1 199.64 €

Considérant l'impossibilité de recouvrer ces titres de recettes,

Considérant le courrier de la comptable du 05 février 2021,

Vu l'avis de la commission municipale des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 12 mars 2021,

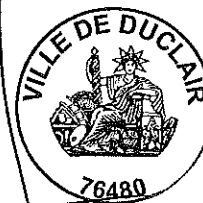
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le principe d'admission en non-valeur des créances susmentionnées pour un montant total de 1 199.64 €.
- Dit que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante" Compte 6541 "Créances admises en non-valeur" de l'exercice en cours.
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 02 avril 2021,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 26 MARS 2021 – N° 10

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Christine ANGRAND, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE).

Secrétaire de séance : M. Alexis CAVAREC.

FINANCES SUPPRESSION DE LA TAXE COMMUNALE SUR LES OPERATIONS FUNERAIRES :

Rapporteur : M. Yann LE BORGNE

L'article L.2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyait la possibilité pour les communes de mettre en place une taxe portant sur certaines opérations funéraires (convois, inhumations, crémations) par délibération du conseil municipal.

Cependant la loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 supprime cette taxe via son article 121.

De ce fait, il convient de supprimer les tarifs se rapportant à :

- La taxe d'inhumation ou de dépôt d'urne
- Le droit d'accès au jardin du souvenir
- Le droit d'exhumation par corps.

Pour précision : cette dernière taxe constitue une « redevance » qui ne peut être maintenue étant donné qu'il n'y a pas de « service rendu » par le personnel communal, ce dernier n'étant pas habilité pour des opérations de fossoyage.

Vu la loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 supprimant les taxes portant sur les opérations funéraires de convois, d'inhumations et de crémations à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu la délibération du 20 novembre 2020 fixant les tarifs pour l'année 2021 en matière funéraire,

Vu l'avis émis par la commission municipale des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 12 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De supprimer les taxes d'inhumation, de droit d'accès au jardin du souvenir ainsi que la taxe d'exhumation des tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2021.
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Annexe : circulaire du 25/01/2021 du Préfet relative à la suppression de la taxe communale sur les opérations funéraires.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 02 avril 2021,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Jean DELALANDRE





**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de l'intercommunalité
et du contrôle de légalité

Rouen, le 25 janvier 2021

Section « intercommunalité, affaires générales
et réglementation funéraire »

**Le préfet
de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime**

Affaire suivie par Véronique HAUCHARD

☎ : 02 32 76 52 16

✉ : pref-reglementationfuneraire@seine-maritime.gouv.fr

à

Mesdames et Messieurs les Maires

OBJET : Suppression de la taxe communale sur les opérations funéraires

L'article L.2223-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoyait la possibilité pour les communes de mettre en place une taxe portant sur certaines opérations funéraires (convois, inhumations, crémations) par délibération du conseil municipal.

La loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 supprime cette taxe, via son article 121.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2021, il convient de refuser la perception de ladite taxe. Les arrêtés municipaux instaurant ou fixant les tarifs de cette taxe ne peuvent plus être appliqués à compter de cette même date. Je vous demande de bien vouloir les abroger et de m'en informer.

Cette loi n'ayant pas d'effet rétroactif, toute prestation réalisée avant le 1^{er} janvier 2021, dans une commune ayant instauré une taxe funéraire, donne lieu à perception de cette taxe, sans préjudice du paiement effectif postérieur à cette prestation (si le paiement des frais d'obsèques a lieu le 15 janvier 2021 pour une crémation ayant eu lieu le 28 décembre 2020, cette taxe reste due puisque la prestation funéraire a eu lieu avant le 1^{er} janvier 2021).

Si vous avez perçu un reversement de cette taxe par les opérateurs funéraires en début d'année 2021, vous devez vous assurer de l'exigibilité des sommes (obsèques antérieures au 1^{er} janvier 2021).

A défaut, les montants indus seront restitués aux opérateurs pour remboursement aux familles des défunts. Il s'agira d'une annulation ou d'une réduction de titre pour votre commune.

Je tiens à vous préciser, que vous avez la possibilité d'envisager de revoir votre politique tarifaire en matière funéraire.

En effet, dans son référé de 2018 sur les taxes à faible rendement, la cour des comptes avait insisté sur le fait que les ressources issues de cette taxe pouvaient être collectées autrement, en étant remplacées, par exemple, par une hausse du prix des concessions funéraires et cinéraires.

Préfecture de la Seine-Maritime

7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX

Standard : 02 32 76 50 00

Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr

Cette augmentation peut être actée par les conseils municipaux qui souhaiteraient compenser la perte de recettes induite par la suppression de la taxe sur les opérations funéraires.

Dans tous les cas, aucun mécanisme de compensation spécifique n'est instauré.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information éventuel à ce sujet.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Yvan CORDIER

Copie à :

- *Madame la Sous-préfète de l'arrondissement du Havre*
- *Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe*
- *Madame la Directrice régionale des finances publiques*
- *Monsieur le Président de l'association départementale des maires (ADM76)*
- *Monsieur le Président de l'association des maires ruraux (AMR76)*
- *Mesdames et Messieurs les opérateurs funéraires*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 MARS 2021 – N° 11**

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Christine ANGRAND, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE).

Secrétaire de séance : M. Alexis CAVAREC.

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Rapporteur : M. Jean DELALANDRE

Le tableau des effectifs avait été modifié lors de la séance du conseil municipal en date du 20 novembre 2020. Aujourd'hui, certaines modifications s'avèrent nécessaires, comme suit :

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES :

Filière Administrative

Adjoint administratif : Création d'1 poste. Il s'agit d'une nomination d'un agent qui était contractuel.

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Rédacteur principal de 1^{ère} classe et Attaché : Suppression de 3 postes : Il s'agit de postes prévus pour le recrutement d'un agent au service en charge des Affaires générales, de l'Urbanisme et des Sports.

Filière Technique

Adjoint technique aux services techniques : Suppression d'1 poste à temps complet : Il s'agit d'1 poste prévu pour le recrutement d'1 agent.

Adjoint technique à l'école maternelle : Création d'1 poste à temps complet : Il s'agit d'1 agent recruté (en attente du concours d'ATSEM).

Adjoint technique à l'école maternelle : Suppression d'1 poste à 25 heures : Il s'agit d'un poste non pourvu.

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à l'école élémentaire : Création d'1 poste à temps complet. Il s'agit d'un agent bénéficiant d'un avancement de grade.

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à l'école élémentaire : Création d'1 poste à temps complet. Il s'agit d'un agent bénéficiant d'un avancement de grade.

Agent de maîtrise : Création d'1 poste : Il s'agit d'1 agent pouvant bénéficier d'une promotion.

Technicien : Création d'1 poste : Il s'agit d'1 agent pouvant bénéficier d'une promotion.

Filière médico-sociale

A.T.S.E.M. : Création d'1 poste à temps complet : Il s'agit d'un agent inscrit au concours.

A.T.S.E.M. principal de 2^{ème} classe : Suppression d'1 poste. Il s'agit d'un poste non pourvu.

Filière police municipale

Gardien-brigadier : Création d'un poste à temps complet. Il s'agit d'un poste pour le recrutement d'un 2^{ème} gardien-brigadier.

AGENTS CONTRACTUELS :**Filière Administrative**

Adjoint administratif : Suppression d'1 poste sur un emploi non permanent : il s'agit d'un agent contractuel recruté sur le poste d'adjoint administratif.

Vu la délibération du 20 novembre 2020 modifiant le tableau des effectifs,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu l'avis de la commission des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines lors de sa réunion en date du 12 mars 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la proposition de M. le Maire,
- De modifier ainsi le tableau des effectifs de la ville,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- Dit que le tableau des effectifs de la Ville sera désormais le suivant :

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
CADRES OU EMPLOI par service	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE
Mairie		11	
Filière Administrative		11	
Adjoint administratif territorial	C	2	35 heures
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	35 heures
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	35 heures
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Directeur général des services (grade fonctionnel)	A	1	35 heures
Services techniques		19	
Filière Administrative		2	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif terr.principal de 1ère classe	C	1	35 heures
Filière Technique		17	
Adjoint technique territorial	C	5	35 heures
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4	35 heures
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	35 heures
Agent de maîtrise	C	1	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	2	35 heures
Technicien	B	1	35 heures
Technicien principal de 1ère classe	B	1	35 heures
Groupe scolaire		13	
École élémentaire		7	
Filière Technique		7	
Adjoint technique territorial	C	2	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	30 heures
Adjoint technique territorial	C	1	13 heures 30
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	35 heures
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	35 heures

École maternelle	-	5	-
Filière Médico-sociale	-	3	-
A.T.S.E.M.	C	1	35 heures
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	C	2	35 heures
A.T.S.E.M. principal de 2ème classe	C	0	35 heures
Filière Technique	-	2	-
Adjoint technique territorial	C	2	35 heures
Adjoint technique territorial	C	0	25 heures
Restaurant scolaire	-	1	-
Filière Technique	-	1	-
Adjoint technique territorial	C	1	21 heures 30

Police Municipale	-	5	-
Filière Police	-	4	-
Chef de service de police municipale	B	1	35 heures
Brigadier chef principal	C	1	35 heures
Gardien - Brigadier	C	2	35 heures
Filière Technique	-	1	-
Adjoint technique - fonctions ASVP	C	1	35 heures
		48	

AGENTS CONTRACTUELS			
CADRES OU EMPLOI par service	CATÉGORIE	EFFECTIF	OBSERV. (Voir légende)
Filière Technique		9	
Adjoint technique territorial	C	2	Social (contrat 3-1)
Adjoint technique territorial	C	5	Social (contrat 3-2)
Adjoint technique territorial	C	1	Technique (contrat 3-1)
Adjoint technique territorial	C	1	Technique (contrat 3-2)
Filière Administrative		1	
Adjoint administratif	C	0	Administration (contrat 3-2)
Rédacteur	B	1	Administration (contrat de projet)

Légende :

Contrat 3-1 = remplacement agent indisponible (Maladie, maternité).

Contrat 3-2 = faire face temporairement à la vacance d'un emploi, accroissement temporaire d'activité.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 02 avril 2021,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE





VILLE DE
DUCLAIR

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-217602226-20210326-D12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 MARS 2021 – N° 12

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Christine ANGRAND, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE).

Secrétaire de séance : M. Alexis CAVAREC.

RESSOURCES HUMAINES – MISE EN PLACE D'UNE IFSE REGIE :

Rapporteur : M. Jean DELALANDRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu les arrêtés ministériels des corps de référence dans la Fonction Publique de l'État ;

Vu les avis du Comité Technique en date du 4 mai 2017, du 22 septembre 2017, du 19 juin 2020 ;

Considérant que l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

Considérant ainsi la nécessité de procéder à une régularisation des délibérations antérieures portant mise en place du RIFSEEP en intégrant l'indemnité susvisée dans la part fonctions du RIFSEEP dénommée IFSE ;

Considérant que l'indemnité susvisée fera l'objet d'une part « IFSE régie » versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de la part fonctions ;

1 – Les bénéficiaires de la part « IFSE régie »

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie.

Elle est versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

Duclair.fr



PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 76480 DUCLAIR
T. 02 35 05 91 50 - contact@duclair.fr



2 – Les montants de la part « IFSE régie »

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT annuel de la part « IFSE régie » (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		<i>Montants à définir pouvant être plus élevés que ceux prévus dans les textes antérieurs dans le respect du plafond réglementaire prévu pour la part fonctions du groupe d'appartenance de l'agent régisseur</i>
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	<i>110 minimum</i>
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	<i>110 minimum</i>
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	<i>120 minimum</i>
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	<i>140 minimum</i>
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	<i>160 minimum</i>
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	<i>200 minimum</i>
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	<i>320 minimum</i>
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	<i>410 minimum</i>
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	<i>550 minimum</i>
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	<i>640 minimum</i>
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	<i>690 minimum</i>
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	<i>820 minimum</i>
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	<i>1 050 minimum</i>
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	<i>46 par tranche de 1 500 000 minimum</i>

3 – Identification des régisseurs présents au sein de la collectivité ou de l'établissement

Groupe de fonctions d'appartenance du régisseur	Montant mensuel moyen de l'avance et des recettes	Montant annuel de la part IFSE supplémentaire « régie »	Plafond réglementaire IFSE
Catégorie C / Groupe 2	jusqu'à 1 220 €	110 €	10 800 €
Catégorie C / Groupe 1	jusqu'à 1 220 €	110 €	11 340 €
Catégorie C / Groupe 1	De 4 601 € à 7 600 €	140 €	11 340 €
Catégorie B / Groupe 3	jusqu'à 1 220 €	110 €	14 650 €
Catégorie B / Groupe 2	jusqu'à 1 220 €	110 €	16 015 €
Catégorie B / Groupe 1	jusqu'à 1 220 €	110 €	17 480 €
Catégorie B / Groupe 1	De 4 601 € à 7 600 €	140 €	17 480 €
Contractuel	De 4 601 € à 7 600 €	140 €	17 480 €

Les agents dont le cadre d'emplois n'est pas encore impacté par le RIFSEEP restent soumis aux délibérations antérieures régissant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes (arrêté ministériel du 3 septembre 2001).

Vu l'avis de la commission des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines lors de sa réunion en date du 12 mars 2021,

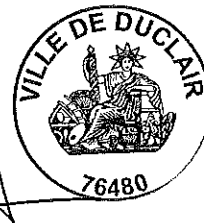
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- L'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP,
- La validation des critères et montants tels que définis ci-dessus,
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à mettre en œuvre cette délibération et à signer tous documents nécessaires à celle-ci.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 02 avril 2021,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE





VILLE DE
DUCLAIR

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

ID : 076-217602226-20210326-D13-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 MARS 2021 – N° 13**

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Christine ANGRAND, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE).

Secrétaire de séance : M. Alexis CAVAREC.

INTERCOMMUNALITE – REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2021 :

Rapporteur : Mme Véronique FERME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5211-28-4 du CGCT,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le décret n°2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen-Normandie,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Métropole Rouen-Normandie en date du 15 février 2021,

Considérant que les modalités de transfert de la « dotation TEOM » de la Dotation de solidarité communautaire vers l'Attribution de compensation des communes intéressées ont été étudiées par la CLETC du 15 février 2021,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le transfert de la « dotation TEOM » de la Dotation de solidarité communautaire (montant 2020) vers l'Attribution de compensation des communes intéressées à compter de 2021 dans le cadre de la révision libre des Attributions de compensation,

Considérant que le Conseil de la Métropole doit, de manière concordante, approuver le transfert de « dotation TEOM » vers l'attribution de compensation des communes intéressées dans le cadre de la révision libre (1°bis du V de l'article 1609 nonies C) à la majorité des deux-tiers,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'acter la révision libre de l'attribution de compensation de notre commune à compter de l'année 2021 telle que mentionnée dans le tableau joint en annexe qui récapitule le transfert des « dotation TEOM » de la Dotation de solidarité communautaire 2020 vers l'Attribution de compensation des communes intéressées à compter de 2021.
- Que cette révision de l'attribution de compensation ne prendra pleinement effet qu'après approbation par le conseil de la Métropole de la révision des attributions de compensation, dans les mêmes termes, à la majorité des deux-tiers.
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Annexe : courrier de la MRN du 25/02/2021.

Vote : adopté à l'unanimité

Fait à Duclair, le 02 avril 2021,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Jean DELALANDRE

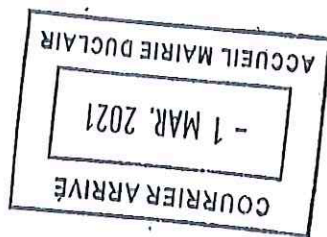


Duclair.fr



PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 76480 DUCLAIR
T. 02 35 05 91 50 - contact@duclair.fr





Département Ressources et Moyens
Direction Gestion Publique Fiscalité

Monsieur Jean DELALANDRE
Maire
Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle
BP 12
76480 DUCLAIR

Dossier suivi par Pierre-Emmanuel QUET

☎ 02.32.76.44.83

Rouen, le 25 FEV. 2021

Nos Réf. : PEQ/21-1573

Objet : Révision libre des Attributions de Compensations 2021.

Cher Collègue,

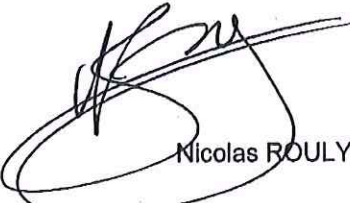
La commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT) s'est réunie le 15 février dernier et a adopté à l'unanimité le rapport ci-joint. Ce dernier propose, pour une mise en conformité avec la législation, le transfert de la part « Dotation TEOM » de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dans les Attributions de Compensation des communes concernées dans le cadre de la procédure de révision libre des Attributions de Compensation (AC).

Afin d'acter ce transfert dans votre attribution de compensation 2021, ce qui permettra notamment de sécuriser votre dotation TEOM, il convient que votre Commune prenne une délibération dans les mêmes termes que le Conseil de la Métropole.

Vous trouverez à cet effet, un modèle de délibération joint à ce courrier, délibération que vous voudrez bien nous adresser une fois adoptée.

Je vous prie de croire, Cher Collègue, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président



Nicolas ROULY

CONSEIL MUNICIPAL DU ***** 2021

Délibération n° **/ : Révision libre des attributions de compensation-Basculement de la « Dotation TEOM » dans l'Attribution de compensation des communes intéressées**

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5211-28-4 du CGCT

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Métropole Rouen Normandie en date du 15 février 2021,

Considérant :

- que les modalités de transfert de la « dotation TEOM » de la Dotation de solidarité communautaire vers l'Attribution de compensation des communes intéressées ont été étudiées par la CLETC du 15 février 2021,
- qu'il convient de se prononcer sur le transfert de la « dotation TEOM » de la Dotation de solidarité communautaire (montants de 2020) vers l'Attribution de compensation des communes intéressées à compter de 2021 dans le cadre de la révision libre des Attributions de compensation,
- que le Conseil de la Métropole doit, de manière concordante, approuver le transfert de « dotation TEOM » vers l'attribution de compensation des communes intéressées dans le cadre de la révision libre (1°bis du V de l'article 1609 nonies C) à la majorité des deux-tiers ,

Décide :

- o d'acter la révision libre de l'attribution de compensation de notre commune à compter de l'année 2021 telle que mentionnée dans le tableau joint en annexe qui récapitule le transfert des « dotations TEOM » de la Dotation de solidarité communautaire 2020 vers l'Attribution de compensation des communes intéressées à compter de 2021.
- o et que cette révision de l'attribution de compensation ne prendra pleinement effet qu'après approbation par le conseil de la Métropole de la révision des attributions de compensation, dans les mêmes termes, à la majorité des deux-tiers.

En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

La Maire / Le Maire est chargé(e) de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
La Maire, / Le Maire,



Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Révision libre des attributions de compensation des
communes par le transfert d'une partie de la Dotation
de Solidarité Communautaire (DSC).

15 février 2021

Ordre du jour

Transfert de la part « Dotation TEOM » de la dotation de solidarité communautaire (DSC) dans les attributions de compensation des communes « concernées » dans le cadre de la révision libre des Attributions de compensation (AC) pour une mise en conformité avec la législation.

Les nouvelles contraintes juridiques apportées par la loi de finances pour 2020 (article 256)

Préalable : la DSC

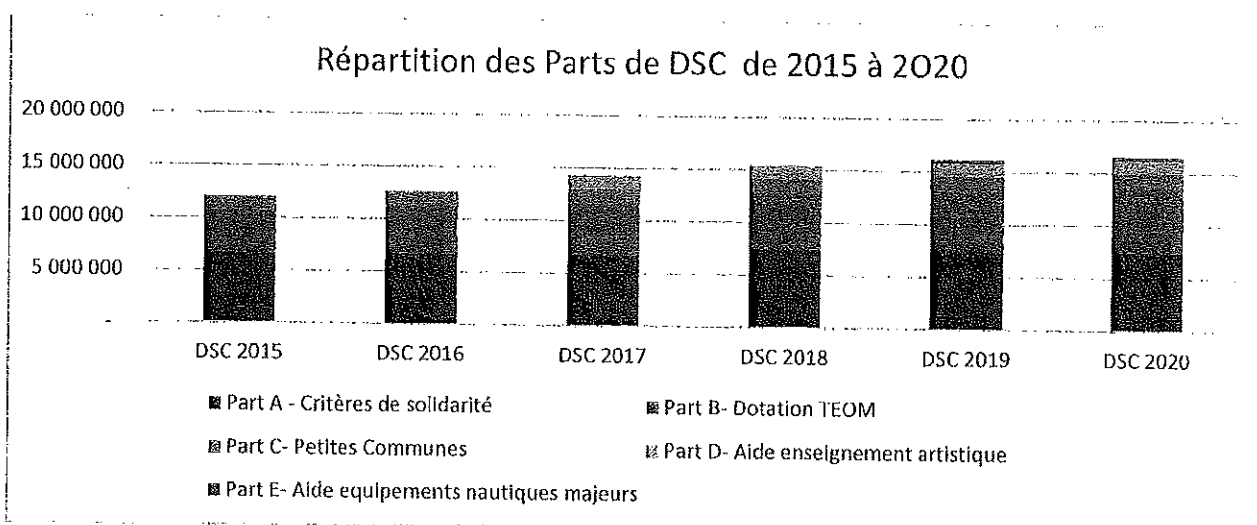
La législation actuelle oblige les Métropoles à mettre en place un dispositif de solidarité, dénommé « pacte financier et fiscal ».

Ce « pacte » est constitué d'un ensemble de dispositifs de redistribution vers les communes membres. La dotation de solidarité communautaire (DSC) est **une redistribution d'une partie des ressources de la Métropole**. Son montant était de 16,5 M€ en 2020.

Rappel de la Composition et évolution et de la DSC de la METROPOLE de 2015 à 2020

Passage en Métropole	Part A - Critères de solidarité	Part B- Dotation TEOM	Part C- Petites Communes	Part D- Aide enseignement artistique	Part E- Aide équipements nautiques majeurs	DSC TOTALE
DSC 2015	6 600 000	4 081 084	1 355 120			12 036 204
DSC 2016	6 700 000	4 490 369	1 400 000			12 590 369
DSC 2017	6 725 000	4 899 654	1 400 000	1 279 997		14 304 651
DSC 2018	7 425 000	5 308 940	1 407 785	1 279 997		15 421 722
DSC 2019	7 425 000	5 718 225	1 407 785	1 279 997	300 000	16 131 007
DSC 2020	7 425 000	6 127 710	1 407 785	1 279 997	300 000	16 540 492

A l'origine, la DSC est répartie selon des critères de solidarité entre les territoires (c'est la part A de la Métropole). Ces critères de solidarités sont fixés, en partie, par la législation. Au-delà, les collectivités peuvent voter d'autres critères de solidarité ou de politique publique (parts B, C, D et E).



Evolution de la pondération des critères de répartition

Depuis la loi de finances pour 2020 le code général des collectivités territoriales (nouvel article L.5211-28-4 du CGCT) prévoit une évolution du fonctionnement de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Désormais, les critères de répartition de toute l'enveloppe de DSC sont obligatoirement répartis en fonction :

- du potentiel fiscal (ou financier) par habitant
et du revenu par habitant pondérés par la population de chaque commune,

Ces deux critères doivent justifier d'au moins 35% de l'enveloppe totale de la DSC.

Le reste de l'enveloppe (65%) peut être réparti selon des critères complémentaires choisis librement par le Conseil de la Métropole, comme aujourd'hui.

Détail des critères de la DSC :

Situation actuelle

		DSC 2020	Répartition en %	
Part A - Critères de solidarité	100 %	7 425 000	45 %	
Revenu moyen par habitant	24,95 %	1 852 782	11,2 %	22,4%
Potentiel financier	24,95 %	1 852 782	11,2 %	
Nombre de logements sociaux	19,96 %	1 482 226	9,0 %	
Nombre de bénéficiaires d'APL	4,99 %	370 556	2,2 %	
Population couverte par la CAF sous le seuil de bas revenus	24,95 %	1 852 782	11,2 %	
Garantie de non diminution	0,19 %	13 871	0,08 %	
Part B- Dotation TEOM		6 127 510	37 %	
Part C- Petites Communes		1 407 785	9 %	
Part D- Aide enseignement artistique		1 279 997	8 %	
Part E- Aide équipements nautiques majeurs		300 000	2 %	
		16 540 291	100 %	

On constate que si ces deux critères sont bien prévus dans la DSC de la Métropole (part A), et qu'ils pèsent 50% dans l'enveloppe A, ils ne représentent que 22,4% de l'enveloppe Totale (3,7 M€ sur 16,5 M€).

C'est pourquoi, le Conseil de la Métropole devra faire évoluer la composition de sa DSC.

Solution envisagée

La DSC de la Métropole présente aujourd'hui une part B dite « Dotation TEOM » pour un montant de 6,1 M€.

Cette part B résulte d'un dispositif d'harmonisation des taux de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sur l'ensemble du territoire de la Métropole, tel qu'il a été conçu à l'origine dans le pacte financier et fiscal.

Son montant de 6 127 710 € est figé depuis 2020. Cette dotation ne concerne que les communes pour lesquelles les contribuables ont vu une augmentation du taux de TEOM sur leur avis d'imposition. 40 communes sont concernées.

La solution serait alors de procéder à un **basculement de cette dotation TEOM (6,1 M€) dans les attributions de compensation (AC)** des communes concernées.

Cela se justifie d'autant plus qu'il s'agit d'un transfert de fiscalité, ce à quoi le mécanisme de l'AC est légalement destiné avec les transferts de charges.

Retirer la part B (TEOM) de l'enveloppe DSC et la basculer dans les attributions de compensations des communes permettra de **respecter les nouveaux critères légaux de la DSC**. Par ailleurs, ce transfert permettra de **sanctuariser cette part « TEOM » dans les AC** pour les communes concernées.

Effet du basculement de la part B (TEOM) sur la DSC :

Cette bascule aurait pour effet de faire monter la part des critères obligatoires à 35,6% soit juste au-dessus du seuil minimal de 35%.

Basculement dotation TEOM dans l'AC		DSC 2020	Répartition en %	
Part A - Critères de solidarité	100%	7 425 000	45%	
Revenu moyen par habitant	24,95%	1 852 782	17,8%	35,6%
Potentiel financier	24,95%	1 852 782	17,8%	
Nombre de logements sociaux	19,96%	1 482 226	14,2%	
Nombre de bénéficiaires d'APL	4,99%	370 556	3,6%	
Population couverte par la CAF sous le seuil de bas revenus	24,95%	1 852 782	17,8%	
Garantie de non diminution	0,19%	13 871	0,1%	
Part B- Dotation TEOM				
Part C- Petites Communes		1 407 785	13,5%	
Part D- Aide enseignement artistique		1 279 997	12,3%	
Part E- Aide équipements nautiques majeurs		300 000	2,9%	
		10 412 781	100%	

Modalités juridiques de la modification des AC des communes selon le mode dérogatoire :

Ce basculement de la part B « TEOM » dans les attributions de compensation (AC) des communes membres est possible selon la procédure dite « *révision libre individuelle* » des attributions de compensation conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (V-1°bis).

Trois conditions sont nécessaires :

- **La CLETC doit préalablement donner son avis.**
- **Le Conseil de la Métropole doit approuver cette modification à la majorité des 2/3 du Conseil.**
- **Enfin, seules les 40 communes intéressées par ce changement doivent délibérer individuellement.**

En votant cette révision de l'AC, les communes concernées vont aussi sécuriser leur dotation TEOM grâce à son intégration dans l'AC ce qui leur garantit, juridiquement parlant, son versement par la Métropole.

En effet, le versement des AC est obligatoire alors que la dotation TEOM ne fait pas partie des critères obligatoires de la DSC.

Important : si le Conseil Municipal d'une Commune intéressée ne souhaite pas voter cette modification, son attribution de compensation restera inchangée, sans remettre en cause les attributions de compensation des autres communes membres.

Toutefois, si plusieurs communes membres ne votaient pas ce basculement, le risque juridique demeurerait quant au non-respect des nouveaux critères légaux de la DSC (35%), exposant la Métropole à des injonctions du contrôle de légalité qui pourraient fragiliser les critères non obligatoires.

Le transfert de la part TEOM dans l'attribution de compensation (AC) apparaît donc comme le meilleur moyen de sécuriser ces montants.

**Communes intéressées par le transfert de la part TEOM de la DSC vers
l'attribution de compensation :**



		Montant de la majoration de l'AC pour les communes.	<i>Montants de l'AC 2021 à titre d'information (hors transferts éventuels et services communs)</i>
COMMUNES	<i>AC provisoires notifiées pour 2021</i>	Dotations TEOM 2020	<i>AC 2021 après intégration des dotations TEOM</i>
ANNEVILLE AMBOURVILLE	186 813	22 044	208 857
BARDOUVILLE	-40 080	13 722	-26 358
BELBEUF	489 304	67 347	556 651
BERVILLE SUR SEINE	71 882	15 388	87 270
BIHOREL	-752 941	306 324	-446 617
BOIS-GUILLAUME	-260 913	102 732	-158 181
CANTELEU	1 110 735	144 610	1 255 345
CAUDEBEC LES ELBEUF	1 963 358	465 527	2 428 885
CLEON	4 710 779	259 401	4 970 180
DEVILLE-LES-ROUEN	2 350 325	152 438	2 502 763
DUCLAIR	-191 163	202 100	10 937
ELBEUF	4 419 535	1 025 205	5 444 740
EPINAY SUR DUCLAIR	-54 654	14 465	-40 189
FRENEUSE	130 583	45 101	175 684
GRAND-COURONNE	7 875 761	368 134	8 243 895
LE GRAND-QUEVILLY	6 397 676	149 108	6 546 784
HENOUVILLE	-107 122	51 003	-56 119
LE HOULME	53 271	37 184	90 455
JUMIEGES	-145 966	65 304	-80 662
LA LONDE	465 420	80 612	546 032
LE MESNIL-SOUS- JUMIEGES	-8 531	20 965	12 434
MONT-SAINT-AIGNAN	-681 725	87 150	-594 575
MOULINEAUX	42 421	12 005	54 426
OISSEL	4 378 119	98 503	4 476 622
ORIVAL	226 660	35 012	261 672
PETIT-COURONNE	6 313 784	243 627	6 557 411

QUEVILLON	-68 223	22 756	-45 467
ROUEN	3 626 600	249 432	3 876 032
SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF	4 209 935	404 915	4 614 850
SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR	-212 408	59 508	-152 900
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE	-114 145	73 708	-40 437
SAINT PAER	-92 042	44 013	-48 029
SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE	367 783	103 523	471 306
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF	1 694 132	464 082	2 158 214
SOTTEVILLE SOUS LE VAL	92 088	31 215	123 303
TOURVILLE LA RIVIERE	1 980 176	277 680	2 257 856
LE-TRAIT	5 051 332	234 804	5 286 136
VAL-DE-LA-HAYE	64 781	16 066	80 847
YAINVILLE	1 186 354	48 578	1 234 932
YVILLE SUR SEINE	15 402	12 220	27 622
		6 127 510	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 26 MARS 2021 – N° 14

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Christine ANGRAND, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE).

Secrétaire de séance : M. Alexis CAVAREC.

URBANISME – PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACHAT DE HAIES :

Rapporteur : M. Yann LE BORGNE

En 2020, la ville de Duclair a lancé une aide financière, sous certaines conditions, pour accompagner les administrés qui le souhaitent à se doter de haies végétales. Des personnes se sont renseignées, mais l'opération n'a pas eu de suite en raison de la situation sanitaire (confinement) et du fait de faire des déclarations préalables.

Depuis des administrés se sont manifestés et ont fait la demande d'urbanisme.

Ainsi, il s'agit dans le cadre de Duclair nature d'apporter une contribution financière à l'acquisition de plants de hêtres sur un linéaire de 150 mètres au maximum à raison de 2 plants d'une hauteur comprise entre 80 et 100 cm par mètre linéaire. Cette espèce végétale fait partie des essences locales autorisées par le plan local d'urbanisme intercommunal de la Métropole Rouen-Normandie.

Cette action répond pleinement aux objectifs que poursuit la commune en matière de développement durable, notamment dans le cadre de ses engagements COP 21, et participe à la préservation, ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie.

Afin de bénéficier de ce dispositif, le riverain devra déposer au préalable une demande de déclaration préalable. En effet, l'implantation d'une haie est soumise à cette formalité en vue de l'obtention d'une autorisation de réaliser ces travaux (sous forme d'arrêté municipal).

L'administré pourra ensuite se rendre dans l'enseigne commerciale de son choix proposant à la vente ce type de plants et située sur le territoire de la commune. Il sera remboursé à hauteur des conditions précisées précédemment sur présentation d'une facture acquittée et dans la limite de 1.65 € HT par plant.

Considérant la nécessité de participer financièrement à l'acquisition de haies végétales afin de préserver et améliorer le cadre de vie des riverains,

Vu l'avis de la commission urbanisme, bâtiments, sécurité, environnement et voirie en date du 10 juillet 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De participer financièrement aux frais d'acquisition de haies végétales en fixant les modalités suivantes :
 - *les bénéficiaires de l'aide seront les habitants de la commune, sur présentation d'une facture acquittée relative à l'achat de plants de hêtres dans une enseigne commerciale située au sein de la ville,
 - *le montant de l'aide financière est limité à 2 plants de hêtres par mètre sur un linéaire de 150 mètres au maximum dans la limite de 1.65 € HT par plant.
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 02 avril 2021,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jean DELALANDRE

